

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

AVIS PUBLIC
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis de ce qui suit est donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sayabec :

QU'IL y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 9 août 2021 à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec ;

QU'AU cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL210110 demandée par Sécurité Berger inc.

QUE tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

QUE tout intéressé peut également transmettre par écrit ses commentaires et observations sur la dérogation mineure décrite ci-après, au plus tard 15 jours suivant la publication de cet avis de la manière suivante :

Par courriel :

sayabec@mrcmatapedia.qc.ca

Par la poste :

Municipalité de Sayabec
3, rue Keable
Sayabec (Qc) G0J 3K0

Nature de la demande :

Demande de dérogation au Règlement de zonage 2005-04, articles 6.6.1 et 6.6.2 et ses amendements afin d'autoriser un bâtiment accessoire en fibre de verre (mur et toiture).

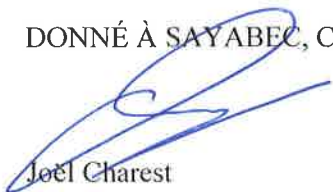
Informations transmises (synthèse) :

- Bâtiment pour entreposage de matériels excédentaires pour les commerces;
- Bâtiment en cours arrière;
- Bâtiment moins haut que le bâtiment principal;
- Le demandeur est ouvert à ce l'implantation soit adjacente au bâtiment principal que détaché de 3m minimum comme prévu à la réglementation municipale;
- La configuration de la structure ne permettrait pas de recouvrir le bâtiment en fibre de verre préfabriqué;
- Porte de garage de 2.44m (8pi).

Identification du site concerné :

39 boul. Joubert Est à Sayabec

DONNÉ À SAYABEC, CE 15 JUILLET 2021



Joël Charest

Directeur général et secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sayabec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant une copie aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, le 15^e jour de juillet deux mille vingt et un (2021) entre 9 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat de publication, ce 15^e jour de juillet 2021.



Joël Charest
Directeur général et
secrétaire-trésorier

JC/ib